

Questions au Feuilleton

Bilatéral—Subventions		
Bangladesh	Blé	\$ 30.0 M
Chine	Blé	2.0
Inde	Huile de colza	9.0
Pakistan	Blé	2.0
Sri Lanka	Blé	6.0
Éthiopie	Blé	5.0
Mozambique	Blé	3.0
Somalie	Huile de colza et farine	5.0
Tanzanie	Blé	4.0
Kenya	Blé	3.0
Ouganda	Huile de soya et lait en poudre	2.0
Mauritanie	Lait en poudre	1.5
Mali	Mais	2.0
Rwanda	Farine	2.0
Sénégal	Blé	2.0
Soudan	Blé	4.0
Haute-Volta	Farine de blé	2.0
Zaire	Poisson	3.0
Nicaragua	Blé	4.5
Pérou	Blé	2.5
Fonds non alloués		0.5
Stratégies du secteur alimentaire	Sans objet	1.0
Coûts reportés du programme d'aide alimentaire de 1980-1981		0.5
Total—Programme bilatéral (subventions)		\$ 96.5 M
Multilatéral		
Programme alimentaire mondial (PAM)	Produits non céréaliers (poisson, huile végétale, lait écrémé en poudre, légumineuses)	15.0
	Céréales (blé, farine, maïs)	72.0
	Fonds (contribution au transport)	10.0
Total PAM		97.0
Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine (UNRWA)	Farine de blé	4.5
Total—Programme multilatéral		\$101.5 M
Programmes spéciaux		
Organisations non gouvernementales	Lait en poudre	2.0
Banque alimentaire du Comité central mennonite	Blé	1.4
Réserve pour les contribution en cas d'urgence	Divers	0.1
Total—Programmes spéciaux		\$ 3.5 M
Fonds additionnels qui seront alloués	Divers	\$ 30.0 M
Total—Programme d'aide alimentaire de 1980-1981		\$231.5 M

L'INDEXATION DES PENSIONS DE RETRAITE DES FONCTIONNAIRES

Question n° 3459—M. Herbert:

1. Quand l'indexation des pensions de retraite des fonctionnaires entre-t-elle en vigueur?
2. Sur quelle base l'indexation est-elle calculée?
3. Quel est le pourcentage d'indexation pour 1982?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): 1. Le 1^{er} janvier de chaque année.

2. La formule utilisée pour le rajustement des pensions est décrite dans la loi sur les prestations de retraite supplémentaires. L'augmentation des pensions à payer à un fonctionnaire retraité à l'égard d'une année quelconque est basée sur le rapport obtenu en comparant l'indice des prestations de cette année-là et celui de l'année de l'entrée en retraite.

On détermine ensuite l'indice des prestations de chaque année en multipliant l'indice des prestations de l'année précédente par le rapport obtenu en comparant l'indice des pensions de cette année-là et celui de l'année précédente.

L'indice des pensions d'une année donnée est égal à la moyenne de l'indice des prix à la consommation, moyenne établie sur la période allant d'octobre à septembre de l'année précédente. Ainsi, l'indice des pensions de 1982 est égal à la moyenne de l'indice des prix à la consommation entre octobre 1980 et septembre 1981.

3. Le pourcentage payable en 1982 aux personnes qui ont déjà pris leur retraite s'élève à 12.2 p. 100.

LES PRÉVISIONS CONCERNANT LA DETTE FÉDÉRALE BRUTE

Question n° 3486—M. Cossitt:

1. Le ministère des Finances a-t-il préparé des prévisions sur l'importance de la dette fédérale brute pour les années financières a) 1981-1982, b) 1982-1983, c) 1983-1984, d) 1984-1985, e) 1985-1986 et, le cas échéant, lesquelles?

2. Le tableau 1.2 du document intitulé «Le plan complet du budget» fournit-il uniquement des estimations de l'importance de la dette fédérale nette et, le cas échéant, pourquoi?

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre d'État (Finances)): 1 et 2. On considère la dette publique nette comme étant une mesure sommaire plus pratique de l'état de la dette fédérale. En effet, son augmentation reflète le déficit budgétaire. La dette publique brute est assujettie en soi aux éléments supplémentaires de variabilité. Elle est affectée par les particularités du programme d'emprunt qui ne fait pas l'objet d'une planification précise par le gouvernement au cours de la période pluriannuelle du budget.

LE NOMBRE D'EMPLOYÉS DE L'ACDI

Question n° 3515—M. Flis:

1. Combien de personnes l'Agence canadienne de développement international emploie-t-elle au total et combien travaillent a) à Ottawa, b) dans les pays qui reçoivent de l'aide de l'Agence?

2. Quel est le total des traitements des employés qui travaillent à a) Ottawa, b) l'étranger?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Pour l'année financière 1981-1982, l'Agence canadienne de développement international compte, au 30 novembre 1981, une autorisation de personnes-année de 1,507 (incluant 11 personnes-année du Bureau du Contrôleur général), comme suit:

a)	Dans la région Ottawa/Hull	1,003
b)	Dans les pays qui reçoivent l'aide de l'ACDI	54
		1,057

2. Pour l'année financière 1981-1982, les traitements (y compris les heures supplémentaires et d'autres frais du personnel à l'étranger) sont évalués à \$32,400,000 et se répartissent comme suit: